

# PROCES VERBAL DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

## EN DATE DU 22 JANVIER 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-deux janvier à vingt heures, le conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique sous la Présidence Mr Xavier JAMOIS Maire de la commune de Dollon.

ETAIENT PRESENTS : BOURLIER Jean, CORBIN Olivier, DESHAYES Micheline, EXTRA Jocelyne, GUILLOINEAU Pierre, LABURTHE-TOLRA Benjamin, LAMBERT Rosine, MARTEL Jean-Pierre, PIFFARD Nicole, ROBION Franck, STERBA Eléonora

ABSENTES EXCUSEES : BOIRON Anita, HUARD Sylvie,

ABSENT : BLOT Frédéric

Madame BOIRON donne procuration à monsieur CORBIN

Madame HUARD donne procuration à monsieur JAMOIS

Monsieur le Maire fait accepter le compte-rendu de la réunion du 21 novembre 2023 qui est adopté à l'unanimité et désigne Monsieur Oliver CORBIN secrétaire de séance.

### PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2024

Monsieur le maire informe avoir été à une réunion organisée par le sénateur Jean-Pierre VOGEL portant sur le projet de Loi des Finances 2024 et tient à informer les membres du conseil municipal

En résumé, l'Etat prévoit une forte augmentation de son propre endettement qui devra être compensé par un désendettement des collectivités territoriales et des administrations du secteur social.

Chaque dépense d'équipement entraîne un emprunt qui accentue la dette publique.

Perspectives de la baisse du déficit public de 4.5 % en 2024, puis 4 % en 2025, 3.34 % en 2026 et 2.9 % en 2027

- par une réduction de l'inflation
- Et par une maîtrise des dépenses des collectivités

Il est demandé aux collectivités de faire un effort de diminution de leurs dépenses (donc diminution du recours à l'emprunt) d'1% en 2024 et 2025 et de 2% en 2026 et 2027 et des dépenses de fonctionnement de 2.5 % en 2024, 1.6% en 2025, 1.3% en 2026 et 1.3 % en 2027.

### PREVISIONS POUR BUDGET 2024

Monsieur le Maire énumère les projets qui seront à étudier en vue du Budget Primitif 2024 :

- Aménagement voirie rue chauchard
- Dissimulation réseaux orange ruelle des jardins 15 000 €
- Plateaux chicanes
- Panneaux voirie (numérotation adressage)
- Chauffage école
- Etude chauffage salle polyvalente, mairie
- Aménagement lotissement des canons
- Achat maison grande rue 45 000 €
- Mise en conformité électricité église 14 600 €
- Achat matériel technique (tondeuse devis AGRIMOT pour 1 659 € TTC, élagueuse)
- Columbarium (reste)
- Photocopieur couleur mairie étage
- Coffre antivol et antifeu registre état civil mairie 8 000 €
- Rue à voir
- Restes à réaliser 2023 :
  - enfouissement réseaux orange : 60 000 €
  - Poteaux incendie rue chauchard SAEP : 3 076.81 €
  - Verrière salle des sports : 20 400 €

### REFECTION VOIRIE 2024

A prévoir au budget : enrobé Route de salvert et chemin de la gare et réfection bicouche chemin de la bedoinerie,

Travaux effectués par la communauté de communes des Vallées de la braye et de l'Anille : Reprofilage « Chemin de Villée » et gravillonnage « L'oie qui couve »

## **SUBVENTIONS 2024**

Vu l'avis de la commission des finances, monsieur le maire propose de fixer le montant des subventions allouées aux associations et dons communaux pour l'année 2024, suivant détail ci-dessous

	2023	2024
Familles dollonnaises solidaires	800	800
OCCE Coopérative scolaire	600	500
Ecole – activités extra scolaires	1 100	1 100
Harmonie	840	840
Harmonie repas Ste cécile (800 €)	0	Décision reportée*
Harmonie de Dollon Ecole de musique	660	660
FCDT football club dollon thorigné	2 000	2 000
Gymnastique Volontaire	350	350
A.F.N dollon	270	270
AFN dollon subvention exceptionnelle pour frais sépulture	250	0
Génération mouvement	300	550
Twirling Dollon Semur TDS	600	650
Dollon Billard	300	300
Amitié Développement Korhogo	120	120
APE Dollon	150	250
Musique magique Musée de musique mécanique	1 550	1 550
Le ciné du musée	150	200
Le ciné du musée subvention exceptionnelle séance cinéma plein air 2/09/2023	500	0
Doll's	0	150
Dollon festivités	0	800
Téléthon par dollon festivités	0	0
<b>S/total</b>	<b>9 840</b>	<b>11 090</b>
Secours catholique	50	50
Secours populaire	100	100
Restos du cœur	100	100
Jumelage 0.30 €/habitant (1 469 habitants)	441	441
Comice agricole 0.30 €/habitant - 0.60 €/habitant quand commune organisatrice	-	0
Subvention exceptionnelle pour voyage pédagogique collège, lycée (40 €/élève en fonction du quotient familial domicilié à Dollon)	500	500
<b>S/total</b>	<b>1 191</b>	<b>1 191</b>
<b>Montant global</b>	<b>10 981</b>	<b>12 281</b>

\*Concernant la subvention d'un montant de 800 € allouée à l'association Harmonie repas Ste Cécile, monsieur le maire justifie que la subvention en 2021 n'a pas été allouée du fait que le repas n'a pas eu lieu pour cause de covid.

Par contre, pour les années 2022 et 2023, il informe qu'elle n'a pas été versée par omission de la part de la Mairie. Aussi, il demande à l'assemblée de régulariser la situation.

Il est rappelé qu'à l'origine, cette subvention a été attribuée du fait que la commune offrait le repas du 11 novembre à chaque musicien. Lorsque la commune a décidé de supprimer l'organisation du repas du 11 novembre, l'harmonie a mis en place un repas de Ste Cécile. En compensation, la commune avait décidé, à l'époque, de participer par le biais d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 800 € et que celle-ci a perduré depuis.

Certains conseillers font part qu'ils ne souhaitent pas que la commune continue à verser cette subvention.

Après discussion, Monsieur le maire dit qu'il va rencontrer le Président de l'Association avant toute décision et décide de reporter le vote de cette subvention lors de la prochaine réunion du conseil municipal.

le Conseil Municipal, après délibération, par 13 Voix POUR et 1 ABSTENTION :

- décide de fixer le montant des subventions allouées aux associations et dons communaux pour l'année 2024, suivant détail ci-dessus

Monsieur le maire donne lecture du mail reçu d'un élu municipal suite au fait qu'il se sent un peu visé et que ce mail, adressé à tout le conseil, a heurté plusieurs élus.

En aucun cas monsieur le maire ne cite de nom et ne le souhaite pas.

En deux mots, le présent mail laisse paraître que du favoritisme est fait pour certaines associations lors du vote des subventions.

Il précise que son intégrité, l'intégrité des adjoints, l'intégrité de la commission finances n'a absolument pas sa place dans une décision du conseil municipal car ce n'est pas le cas et ce ne le sera jamais.

Les augmentations qui sont faites sont justifiées par monsieur le maire et décidées en réunion du maire et adjoints avec un avis, qui n'a rien changé, de la commission finances.

Monsieur le maire accepte bien évidemment que ce mail soit une erreur et classe littéralement cette affaire en espérant que cela ne se reproduise plus.

### **INSTAURATION DROIT DE PLACE POUR COMMERCANTS AMBULANTS**

Monsieur le maire rappelle aux membres du conseil municipal qu'un droit de place est instauré sur la commune (50 €) et s'applique plus particulièrement aux camions outillages et non aux commerçants ambulants (pizzaiolo, foodtruck ...). Il précise que le droit de place n'est pas appliqué pour les commerçants ambulant venant le jeudi matin jour de marché pour favoriser leur venue sur la commune.

Aussi, Monsieur le maire sollicite l'avis de l'assemblée concernant l'application du droit de place à tous les commerçants ambulants hormis ceux du jeudi matin.

Monsieur CORBIN souhaite que le droit de place soit appliqué pour les commerçants ambulants qui utilisent l'électricité de la commune jugeant que la commune n'a pas à fournir gratuitement l'électricité.

Pour maintenir la venue des commerçants ambulants, certains conseillers souhaitent au contraire la gratuité du droit de place.

Après discussion, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de ne plus instaurer de droit de place.

Il fait part d'un mail reçu le 14 novembre 2023 d'un commerçant ambulant souhaitant un emplacement lors du marché le jeudi matin afin de proposer à la vente des grillades portugaises cuites au feu de bois (poulet, travers de porc, saucisses) accompagnés de riz à la portugaise, fritures, acras de morue et d'autres produits portugais.

Le conseil municipal est favorable à sa venue.

### **COMMISSION SECURITE ROUTIERE**

Monsieur MARTEL donne lecture du compte rendu de la commission sécurité réunie le 11 janvier 2024.

#### 1° Grande Rue (RD 302) route de Thorigné

Le projet des chicanes est suspendu par une nouvelle étude (ralentisseurs routiers et coussins). Attente du retour de l'étude du nouveau projet par la société Ingérfif

#### 2° Grande Rue (RD 302)

Installation de chicanes en alternance de stationnement avec panneaux et marquages au sol (toujours d'actualité)

#### 3° rue de la gare (RD85)

Installation de chicanes-écluses en alternance de stationnement avec panneaux et marquage au sol.

Création de places de stationnement supplémentaire avec marquage au sol (toujours d'actualité)

#### 4° route de semur-en-vallon (RD 84)

Le projet des chicanes est suspendu par une nouvelle étude (ralentisseurs routiers et coussins). Attente du retour de l'étude du nouveau projet par la société Ingérfif

#### 5° rue de la piscine (RD 302) route de Lavaré

Le projet des chicanes est suspendu par une nouvelle étude (ralentisseurs routiers et coussins). Attente du retour de l'étude du nouveau projet par la société Ingérfif

#### 6° pour information

- Les 2 panneaux du sens interdit de la rue Gaston Fouquet seront arrêtés,
- Remettre le 2<sup>ème</sup> STOP supprimé de la rue des sources
- Le STOP de la rue St Médard sera remplacé par un Cédez le passage
- Installation d'un STOP rue du Parc devant le n°11 (face au lancelet)
- Installation de 2 STOP et d'un Cédez le Passage route du Parc « La Fosse aux loups »
- Le projet d'aménagement de la rue chauchard, la place de l'église et la rue de la Poste est à l'étude par monsieur HORPIN Ingérfif

## **VENTE IMMEUBLE 8 RUE DE BELLEVUE**

Monsieur le maire fait part à l'assemblée que le locataire (madame GAUITER) qui occupait le logement sis 8 rue de Bellevue, cadastré AC 130, depuis 1996, est partie en EPHAD depuis le 11 janvier 2024.

De ce fait, le logement est vacant.

Vu que ce bâtiment est ancien et nécessite une rénovation importante avant remise en location (isolation, changement menuiseries, etc...)

Monsieur le maire demande aux membres du conseil municipal de se prononcer sur l'idée de vendre ou pas l'ensemble immobilier qui comprend :

- Une maison d'habitation individuelle d'une superficie de 54.95 m<sup>2</sup>, 2 chambres, cuisine/séjour, WC, salle de bains,
- Des dépendances : cellier, atelier, local, appentis,
- jardin

Le conseil municipal, après entendu l'exposé, à l'unanimité :

- Est favorable à l'idée de vendre le bien immobilier
- Charge monsieur le maire de contacter deux agences immobilières pour avoir deux estimations du bien et de publier la vente aux habitants de la commune
- Donne tous pouvoirs à monsieur le maire pour mener à bien ce dossier

## **AFFAIRES DIVERSES**

### **1- Programme « Village d'avenir »**

Lors de la réunion du 3 octobre 2023, le conseil municipal avait été informé que la Préfecture lançait un plan France Ruralités articulé autour de 4 axes :

- Accompagner les villages dans la conception de leurs projets
- Rémunérer et reconnaître les aménités rurales
- Apporter des solutions aux besoins du quotidien en matière de logement, de mobilités ou encore de sécurité
- Renforcer leur attractivité économique en pérennisant les Zones de Revitalisation Rurale (ZRR) et attirer les professionnels de santé et des services à la personne

Ce plan prévoit par ailleurs la mise en œuvre d'un programme d'ingénierie intitulé « village d'avenir » qui vise à aider les communes rurales à réaliser leurs projets de développement.

Il rappelle que la commune de Dollon s'est portée candidate au programme Village d'avenir par courrier dressée à monsieur le sous-Préfet de Mamers le 15 septembre 2023 pour aider à porter trois grands projets :

- L'extension du lotissement des canons
- La rénovation énergétique de la salle polyvalente et l'école
- La mise en accessibilité de la mairie

Aussi, Monsieur le maire tient à faire part que la commune de Dollon a été retenue dans le cadre du programme Village d'avenir (19 communes reconnues sur 79 en Sarthe). Félicitations de monsieur le Sous-Préfet.

Cet appui se traduira par l'assistance d'un chef de projet pour faciliter la commune dans ses projets et en l'orientant vers les dispositifs et les aides de l'Etat.

### **2- Santé au travail**

Monsieur le maire avise l'assemblée que par courrier en date du 27 novembre 2023, santé a travail a avisé qu'il cessait d'assurer le suivi individuel des agents de la fonction publique à la demande de la DREETS des Pays de la Loire justifiant les difficultés de recrutement de médecins du travail pour assurer le suivi des salariés à la fois du privé et publique.

L'AMF72 travaille actuellement avec le centre de Gestion 72 pour pourvoir proposer une solution dans les meilleurs délais.

3. Point du maire sur la participation des élus aux différentes manifestations (aide à la préparation, etc...). Il demande à l'ensemble aux élus de faire plus d'effort aux participations des manifestations communales

4. Point du maire : réunion des commissions. Il demande que les commissions se réunissent pour l'élaboration du budget

LEVEE DE SEANCE : 22h45